

COMMUNE DE VISSAC-AUTEYRAC

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/06/2025

Présents : Mesdames BLAUGY Pascale, BONHOMME Yolande, PARRIN-MALFANT Michèle, PERGIER-MERLE Marie-Christine, Messieurs CHABANON Philippe, COMTE Cédric, DUNIS Damien, GERENTON Laurent, M. PAPARIC Thierry, TOURETTE-CHAURAND Samuel.

Absent : M. BOURGON Jérôme

Secrétaire de séance : Madame Yolande BONHOMME

Le quorum est atteint.

Madame le Maire demande à rajouter une délibération à l'ordre du jour. VOTE : pour à l'unanimité (10 voix)

Ordre du jour :

Validation du compte rendu du conseil municipal du 15/04/2025. Vote : Pour à l'unanimité (10 voix)

1- Fixation du nombre et répartition des sièges du conseil communautaire=ire de la communauté de communes des rives du Haut-Allier dans le cadre du droit commun

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

La répartition des membres pour le nouveau conseil communautaire après les élections municipales se ferait comme suit :

29 voix pour les communes de plus de 500 habitants (12 Langeac, 6 Saugues, 5 Mazeyrat d'Allier, 3 Paulhaguet, 3 Siaugues Sainte-Marie), 55 voix restantes pour les 55 communes restantes (1 voix par commune).

Vote : pour à l'unanimité (10 voix)

2- Modification des statuts du Syndicat des Eaux d'Auteyrac

Le conseil municipal est favorable à la modification des nouveaux statuts et confirme l'adhésion de la commune pour la carte des compétences « eau » et « SPANC ».

Vote : Pour à l'unanimité (10 voix).

3- Adhésion de la commune de Saint Julien Des Chazes au SE2A pour la compétence eau

Suite à la demande de cette commune, le SE2A a rédigé un rapport d'incidence de cette adhésion sur le budget du syndicat. Le comité syndical a accepté cette demande d'adhésion et après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable .

Vote : Pour à l'unanimité (10 voix)

4- Acceptation de communes au SE2A pour la compétence assainissement non collectif (SPANC)

Le 7 avril 2025, le SE2A a délibéré l'acceptation de 13 communes pour cette compétence ; Après discussion, le conseil municipal accepte l'adhésion de ces communes pour la compétence SPANC.

Vote : Pour à l'unanimité (10 voix)

5- Travaux en plus ou en moins dans l'AO remplacement des menuiseries des logements communaux

Dans le cadre des travaux de renouvellement des menuiseries des logements locatifs, l'entreprise PARRIN a proposé des rectifications qui n'affectent pas le devis préétabli.

Vote : Pour à l'unanimité (10 voix)

6- Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plateforme de dématérialisation des marchés publics

Le conseil municipal accepte la proposition d'adhésion au groupement de commandes coordonné par le Centre de Gestion pour 2 ans renouvelable 1 an.

Vote : pour à l'unanimité (10 voix)

Questions diverses :

- L'enfouissement des lignes électriques à Curmilhac débutera au mois de septembre 2025.
- Réforme des modalités de scrutin pour les élections municipales de mars 2026 :
 - * la liste doit être paritaire.
 - *le panachage, c'est-à-dire le raturage ou l'ajout de certains noms sur le bulletin de vote ne sera plus possible.

Madame le Maire lève la séance à 22h30

Fait à Lachaud-Curmilhac, le 19/06/2025

Madame Yolande BONHOMME

Secrétaire de séance

Madame Michèle MALFANT

Maire